



# **Standard de données Chrysomèle du maïs**

---

**Réunion plénière  
Du 15 septembre 2010**

# Sommaire

- Description de la demande
- La chrysomèle du maïs
- Déroulement de l'instruction
- Résultat obtenu
- Évolutions en cours et prévisibles

# Description de la demande

- Le demandeur est la DRAAF de Rhône-Alpes
- La demande a été formulée en septembre 2009
- La demande était celle d'un standard décrivant les données géographiques nécessaires au suivi des traitements de lutte contre la dissémination de la chrysomèle du maïs sur le territoire national
- Deux standards CNV concernant ladite lutte existent d'ores et déjà :
  - ◆ l'un décrivant les pièges à chrysomèle (14/03/2006)
  - ◆ l'autre décrivant les zones de lutte (12/04/2006)

# La chrysomèle du maïs

- Insecte coléoptère originaire d'Amérique centrale dont la larve est un ravageur des cultures de maïs
- Introduite en Europe en 1992 à l'occasion des guerres en ex-Yougoslavie, elle commence de se disséminer en France en 2002, transportée par les airs, le rail et la route ou par ses propres moyens (migrations constatées jusqu'à quarante kilomètres)



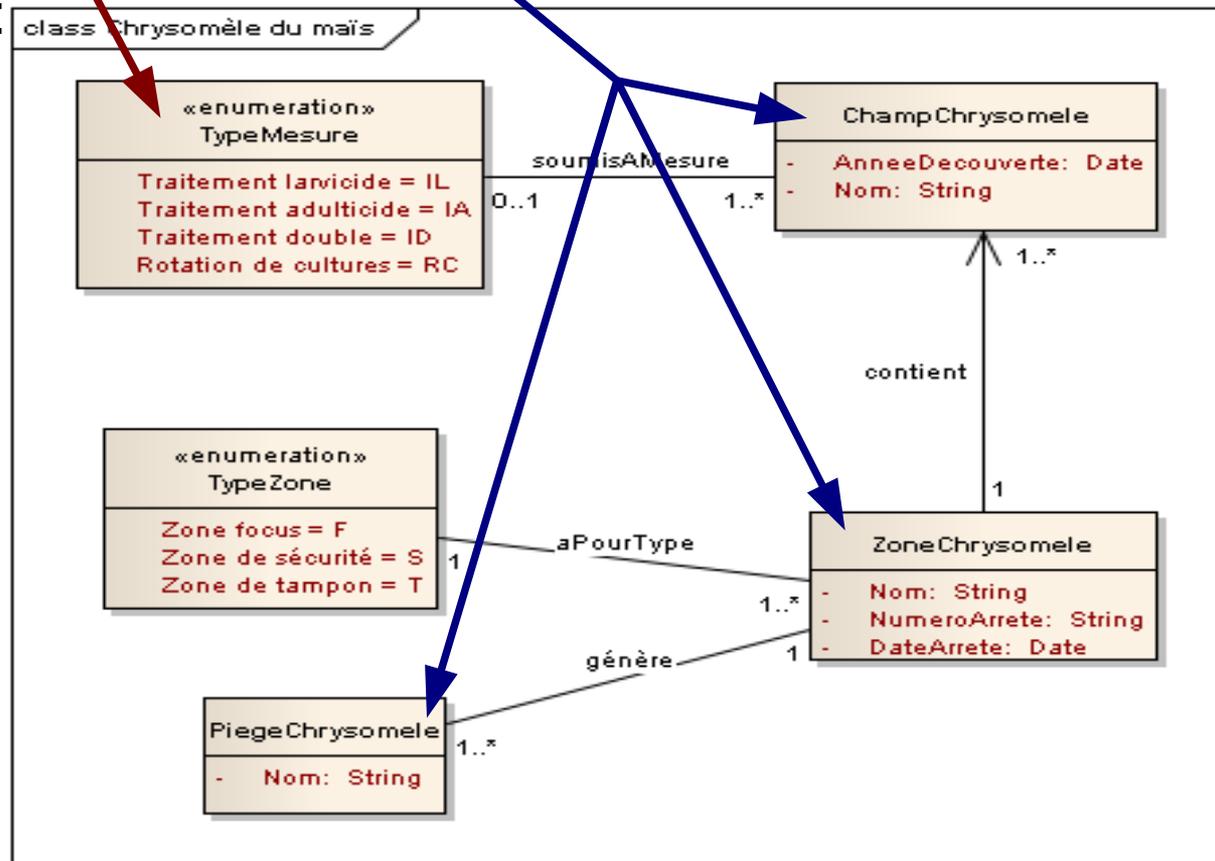
# Déroulement de l'instruction

- Vu l'apparente simplicité de la demande, l'instruction a été menée d'abord par le secrétariat permanent en collaboration avec le seul demandeur (aucun rapporteur n'a été recherché)...
- ... pour aboutir à la première version du standard présentée à la COVADIS lors de sa séance du 30 juin dernier.
- Le standard aujourd'hui présenté résulte des observations formulées lors de ladite séance et d'un complément d'instruction lancé par le secrétariat permanent auprès de l'ensemble de ses utilisateurs (autres DRAAF, DGAI du MAAP) à la mi-juillet.

# Résultat : le MCD amendé

Inchangé dans ses grandes lignes (trois classes d'objets décrites), il précise en revanche le type des mesures de traitement applicables aux champs menacés :

- Piège à chrysomèle
- Zone de lutte
- Champ soumis à traitements



# Résultat : autres apports

Le complément d'instruction n'a donc pas modifié la structure des données mais apporté, pour l'essentiel :

- Une meilleure précision dans les définitions des classes (champs, limites des zones,...)
- Une pertinence accrue des métadonnées quant :
  - ◆ aux intervenants dans la production (SRAL et FREDON)
  - ◆ à la résolution (tracé des champs et des pièges)
  - ◆ au statut juridique (fiches annexées)
- Une implémentation calquée sur celle du RPG (standard millésimé => implémentation annuelle dans les GéoBASES concernées)

# Évolutions en cours et prévisibles

- L'infestation continue de se propager : des captures ont été faites cet été en Lorraine et en Franche-Comté.
- La caractérisation des zones de lutte est entrée en révision (notion émergente de « zone de confinement ») avec la profession agricole.
- Un travail visant la généralisation du standard à la description géographique de dispositifs de lutte contre d'autres organismes nuisibles aux cultures ou plantations sera prochainement entamé en collaboration avec les bureaux ad hoc de la DGA du MAAP (accord de principe).